

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2019 – 172 DU 03 JUILLET 2019**

portant nomination des membres du Conseil  
d'administration du Centre national hospitalier  
universitaire de pneumo-phtisiologie de Cotonou.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-426 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2012-300 du 12 août 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement des Centres hospitaliers universitaires du Bénin, tel que modifié ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 03 juillet 2019,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre national hospitalier universitaire de pneumo-phtisiologie de Cotonou, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Ange D. DOSSOU**, représentant du Ministère de la Santé ;
- monsieur **Latifou Franck K. DJIGLA**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;

- monsieur **Josué AVAKOUDJO**, représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- madame **Mireille KODJOSSEGNON**, représentante du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- monsieur **Romain Samuel AKPO**, représentant du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
- monsieur **Isaac M. AIVODJI**, représentant de la Mairie de Cotonou ;
- monsieur **Gildas AGODOKPESSI**, président de la Commission médicale d'établissement.

## Article 2

Monsieur **Ange D. DOSSOU** est nommé président du Conseil d'administration.

## Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (3) ans et court à compter de la date de leur installation.

## Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 03 juillet 2019

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**

Le Ministre de la Santé,



**Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN**

**AMPLIATIONS** : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; HCJ : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; MS : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 7 ; JORB : 1.